

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-631

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 297 805 \$ ET UN EMPRUNT DE 297 805 \$ RELATIF
À L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
ET LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir du pouvoir au deuxième alinéa de l'article 1063 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à des appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette et d'une motoneige Skandic pour le Service de la sécurité incendie ainsi que d'un camion ¾ tonne et d'une débroussailleuse pour pelle pour le Service des travaux publics;

ATTENTU QUE ces acquisitions sont prévues au plan triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2028 de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Régent Gosselin, lors de la séance du conseil tenue le 18 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QU'une consultation publique d'information et de consultation s'est tenue le 2 avril 2026, à 18h45, au centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Céline Bouchard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le règlement 2026-631 soit adopté par résolution et qu'il soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil municipal est autorisé à acquérir une camionnette F-150, une motoneige Skandic, un camion ¾ tonne et un broyeur/débroussailleuse pour pelle mécanique, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur James McMahon, directeur du Service des travaux publics, en date du 9 février 2026, incluant tous les frais, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ». En conséquence, la totalité des dépenses pour ces acquisitions, incluant les imprévus et les taxes nettes, se répartit de la façon suivante :

Équipements / Service	Estimations
Camionnette / Service de sécurité incendie	85 000.00 \$
Motoneige Skandic / Service de sécurité incendie	26 000.00 \$
Camion 3/4 tonne / Travaux publics	85 650.00 \$
Débroussailleuse pour pelle / Travaux publics	73 500.00 \$
Sous-total	270 150.00 \$
Imprévus (5 % du sous-total)	13 508 \$
Taxes nettes (seulement 50% de la TVQ)	14 147 \$
Total	297 805 \$

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 297 805 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 297 805 \$ pour un terme de dix (10) ans.

ARTICLE 5

Le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une acquisition autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette acquisition, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle le montant de l'acquisition s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Karine Dostie
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général et
greffier-trésorier

Avis de motion et présentation du projet de règlement :	Le 18 février 2026
Adoption du règlement	Le 15 avril 2026
Avis aux personnes habiles à voter :	Le 22 avril 2026
Tenue du registre :	Le 4 mai 2026
Approbation du MAMH :	Le 22 juin 2026
Entrée en vigueur :	Le 22 juin 2026

ANNEXE A



Le 9 février 2026

Objet : Estimation pour l'acquisition d'équipements pour le Service de la sécurité incendie et le service des travaux publics

Madame, Monsieur,

Par la présente, et à la demande de la direction générale, j'ai procédé à des recherches en vue de l'acquisition d'un camion $\frac{3}{4}$ tonne et d'un broyeur/débroussailleuse pour une pelle de marque Case CX145C pour le Service des travaux publics de la Municipalité de Wentworth-Nord. J'ai également effectué des recherches pour l'acquisition d'une camionnette F-150 et d'une motoneige Skandic pour le Service de la sécurité incendie.

Suite aux analyses effectuées, le coût pour l'acquisition de ces équipements est évalué à 283 623,73 \$, incluant l'ensemble des frais connexes.

Je demeure disponible pour fournir toute information complémentaire ou pour discuter des différentes options possibles, en fonction des priorités de l'organisation.

DESCRIPTION	SERVICE	QTÉ	PRIX ESTIMÉ	TOTAL
Camion $\frac{3}{4}$ tonne	Travaux publics	1	85 650 \$	85 650 \$
Broyeur/débroussailleuse	Travaux publics	1	73 500 \$	73 500 \$
Camionnette F-150	Sécurité incendie	1	85 000 \$	85 000 \$
Motoneige Skandic	Sécurité incendie	1	26 000 \$	26 000 \$
Sous-total				270 150 \$
Taxes nettes (50% TVQ)				13 473,73 \$
GRAND TOTAL INCLUANT LA LIVRAISON				283 623,73 \$

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

James McMahon
Directeur des travaux publics

3488, route Principale, Wentworth-Nord (QC) J0T 1Y0
Tél. (450) 226 2416 • sans frais 1 (800) 770 2416
wentworth-nord.ca